

# Sommaire

	Pages
Réglementation	10
<b>CLASSEMENT DES ÉTABLISSEMENTS</b>	<b>13</b>
Classement des établissements en groupes et catégories	14
Classement des groupements d'établissements	16
<b>DISPOSITIONS GÉNÉRALES</b>	<b>19</b>
<b>N</b> Règles générales	20
<b>DISPOSITIONS COMMUNES AUX ÉTABLISSEMENTS DU 1<sup>er</sup> GROUPE (1<sup>re</sup> à 4<sup>e</sup> catégorie)</b>	<b>25</b>
<b>Installations électriques normales</b>	<b>27</b>
<b>Installation des appareils, tableaux et canalisations</b>	<b>27</b>
Alimentation	27
Circuits de distribution	27
Canalisations	28
Tableaux et appareillages des installations normales	30
<b>N</b> Installation des appareils principaux de commande et de protection	31
Appareils dont la tension est supérieure à celle de la basse tension	33
Prises de courant	33
Matériels à haute tension ou contenant des diélectriques susceptibles d'émettre des vapeurs inflammables ou toxiques	34

**N** Chapitre nouveau ou comportant des modifications

<b>Locaux électriques et installations de machines</b>	<b>34</b>
Situation et aménagement des locaux	34
Implantation des groupes électrogènes	35
Installation des batteries d'accumulateurs et matériels associés	37
<b>Éclairage normal des locaux accessibles au public</b>	<b>38</b>
Circuits	38
Choix des luminaires	40
Emplacement des luminaires	41
<b>Chauffage et ventilation</b>	<b>41</b>
Générateur (chaudière) électrique	41
Installation de cogénération	41
Traitement d'air et ventilation	42
Appareils indépendants de chauffage électrique	45
<b>Installations d'eau chaude sanitaire</b>	<b>47</b>
<b>Installations d'appareils de cuisson destinés à la restauration</b>	<b>51</b>
Domaine d'application	51
Généralités	51
Grandes cuisines ouvertes	52
Îlots de cuisson	54
<b>Installations de sécurité</b>	<b>55</b>
<b>Principe et définitions</b>	<b>55</b>
Autonomie des sources de sécurité	55
Indépendance des circuits de sécurité	55
Continuité de l'exploitation normale de l'établissement en cas de coupure de l'alimentation normale	56
Implantation des sources de sécurité	56
<b>Alimentation des équipements et services de sécurité</b>	<b>56</b>
Éclairage de sécurité	57
Équipements nécessaires à la sécurité	57
Usage d'un groupe électrogène de remplacement	57
Usage d'une dérivation issue du tableau principal	58
<b>Tableaux des installations de sécurité</b>	<b>60</b>
Situation	60
<b>N</b> Conception	60
<b>Canalisations de sécurité</b>	<b>61</b>
<b>N</b> Comportement au feu	61
<b>N</b> Protection des circuits et signalisation	62

<b>Schéma de liaison à la terre</b>	<b>63</b>
Schéma de liaison à la terre IT	63
Installation alimentée par un groupe électrogène	63
Installation alimentée par une dérivation issue directement du tableau principal	64
<b>Éclairage de sécurité</b>	<b>64</b>
Généralités	64
Conception générale	66
Source centralisée	67
Blocs autonomes d'éclairage de sécurité (BAES)	70
Système de sécurité incendie	77
<b>Ascenseurs accessibles en cas d'incendie aux personnes en situation de handicap</b>	<b>80</b>

## **DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ÉTABLISSEMENTS DU 2° GROUPE (5° catégorie)**

**81**

<b>Établissements assujettis</b>	<b>82</b>
<b>N</b> <b>Installations électriques</b>	<b>83</b>
<b>Installation de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire</b>	<b>84</b>
<b>Installation de cuisson</b>	<b>84</b>
<b>Éclairage de sécurité</b>	<b>85</b>
<b>Système de sécurité incendie</b>	<b>86</b>
Désenfumage	86
Système d'alarme	86
<b>Petits hôtels (PO)</b>	<b>86</b>
Établissements à construire ou à modifier	86
Établissements existants	88
Calendrier de mise en conformité des établissements	89

## **RÈGLES PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX DIFFÉRENTS TYPES D'ÉTABLISSEMENTS**

**91**

<b>J</b> - Structures d'accueil pour personnes âgées et personnes handicapées	<b>93</b>
<b>L</b> - Salles à usage d'audition, de conférences, de réunions, de spectacles ou à usages multiples	<b>96</b>

<b>M</b>	- Magasins de vente, centres commerciaux	102
<b>N</b>	- Restaurants, débits de boisson	105
<b>O</b>	- Hôtels et autres établissements d'hébergement	106
<b>P</b>	- Salles de danse, salles de jeux	109
<b>R</b>	- Établissements d'éveil, d'enseignement, colonies de vacances, de formation, centres de vacances, centres de loisirs sans hébergement	111
<b>S</b>	- Centres de documentation et de consultation d'archives	114
<b>T</b>	- Salles d'expositions	115
<b>N U</b>	- Établissements de soins	119
<b>V</b>	- Établissements de culte	123
<b>W</b>	- Administrations, banques, bureaux	124
<b>X</b>	- Établissements sportifs couverts	125
<b>Y</b>	- Musées	128
<b>N PA</b>	- Établissements de plein air	130
<b>SG</b>	- Structures gonflables	133
<b>OA</b>	- Hôtels-restaurants d'altitude	134
<b>REF</b>	- Refuges de montagne	136
<b>CTS</b>	- Chapiteaux, tentes et structures itinérantes	138
<b>GA</b>	- Gares	146
<b>EF</b>	- Établissements flottants	154
<b>PS</b>	- Parcs de stationnement couverts	155

## VÉRIFICATIONS

163

<b>Vérifications à la mise en service</b>	164
<b>Surveillance quotidienne</b>	164
<b>Vérifications périodiques</b>	164
<b>Groupe électrogène de sécurité</b>	165
<b>Éclairage de sécurité</b>	165
Maintenance	165
Vérifications périodiques	166
Surveillance quotidienne	166
<b>Registre de sécurité</b>	167

## ANNEXES

169

<b>N Installations solaires photovoltaïques</b>	170
<b>Extrait du cahier des charges</b> relatif à l'installation d'infrastructures de charge pour les véhicules électriques ou véhicules hybrides rechargeables dans les parcs de stationnement couverts recevant du public ou intégrés à un immeuble de grande hauteur (IGH)	172
<b>Index alphabétique</b>	175

Les références mentionnées dans le présent document permettent de se reporter aux articles correspondants :

- au Code de la construction et de l’habitation  
Exemple : (R. 123-18)
- au règlement de sécurité et à ses commentaires officiels  
Exemple : (EL 10 § 3), (EC 12), (MS 62), (CTS 1)
- aux cahiers de la prévention  
Exemple : (C.P. CTS 23.2)
- à l’arrêté du 23 juin 1978 relatif aux installations de chauffage  
Exemple : (A 38)
- à la norme NF C 15-100 (décembre 2002)  
Exemple : N 482.2.6
- à l’arrêté du 20 février 1983 modifié par les arrêtés du 11 mars 1987, du 2 février 1993 et du 21 septembre 1994  
Exemple : (GA 2).

## Avertissement

Le contenu de ce document traite essentiellement des articles EL (installations électriques) et EC (éclairage) du règlement de sécurité contre les risques d’incendie et de panique dans les établissements recevant du public. Il ne peut donc se substituer à l’ensemble des documents officiels.

Ce marquage indique les modifications apportées par rapport à l’édition précédente.

### ASSOCIATION PROMOTELEC

*Les recommandations de l’association Promotelec sont indiquées en texte italique blanc sur fond bleu*

*Le présent ouvrage est à jour des textes réglementaires et normatifs en vigueur à sa date de publication, sans prétendre toutefois s’y substituer. Il se peut qu’il ne prenne pas en compte d’éventuels textes réglementaires ou normatifs parus après sa date de publication.*

*Malgré tout le soin apporté à la rédaction de cet ouvrage, l’association Promotelec dégage toute responsabilité quant à d’éventuelles erreurs ou omissions et quant aux conséquences de ces dernières.*